

Critères d'application pour une demande d'AUT

Maladie inflammatoire de l'intestin

Substances interdites : glucocorticoïdes

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectés.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment remplis et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/aut.

Statut d'interdiction

Tous les glucocorticoïdes sont **interdits en compétition** s'ils sont administrés par les voies suivantes :

- toutes les voies d'administration **injectables**, [par ex. intra-articulaire, intramusculaire, intraveineuse, péritendineuse, sous-cutanée];
- **orale**, incluant l'administration oromucosale (par ex. buccale, gingivale, sublinguale);
- **rectale**.

Usage «en compétition»

Pour l'usage en compétition des glucocorticoïdes par des voies d'administration interdites, une AUT préalable est requise pour les athlètes du pool d'AUT et les athlètes de niveau international. Il faudra soumettre au plus vite une demande d'AUT (en général 30 jours avant la compétition, excepté urgence médicale www.sportintegrity.ch/fr/urgence).

Usage «hors compétition» pendant la période de sevrage

Pour l'usage hors compétition des glucocorticoïdes par des voies d'administration interdites, des périodes de sevrage sont indiquées. Si elles ne peuvent pas être respectées, la procédure suivante s'applique :

- En ce qui concerne les thérapies prescrites par un médecin, qui sont uniquement interdites «en compétition» et dont l'usage sera révolu avant cette période, une demande d'AUT peut être soumise rétroactivement à l'issue d'un éventuel contrôle antidopage positif.
- Les athlètes doivent donc, avant tout traitement par glucocorticoïdes interdits en compétition, constituer avec leur médecin une documentation médicale répondant aux critères d'application AUT. Cette dernière pourra ainsi être présentée rétroactivement à la demande après un éventuel contrôle antidopage positif.

Des informations supplémentaires ainsi que les périodes de sevrage applicables par substance et par voie d'administration sont disponibles sous www.sportintegrity.ch/fr/glucocorticoïdes.

Le formulaire de demande AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.
- Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.
- La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
- La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.

Demande initiale

Examen médical par un spécialiste en gastroentérologie FMH

Rapport médical doit comprendre les éléments suivants :

- Données anamnestiques : symptômes, âge à l'apparition de maladie, évolution de la maladie, début de thérapie, anamnèse familiale
- Sommaire des résultats de tests diagnostiques (voir ci-dessous)
- Interprétation des symptômes et tests diagnostiques et application d'un indice diagnostique pertinent (par ex. SCCAI, CDAI, HBI).
- Détails concernant les glucocorticoïdes prescrits, y compris la posologie (dose et fréquence), voie d'administration, plan de thérapie prévu
- Réponse à la thérapie (maîtrise et fréquence des poussées/périodes de rémission)
- Alternatives thérapeutiques permises appliquées (y compris la posologie, la fréquence et la voie d'administration), incluant la réponse à la thérapie respective, par ex. immunomodulateurs et biopharmaceutiques

Les résultats de tests diagnostiques doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmis :

- Épreuves de laboratoire : p.ex. examen sérologique, hémogramme, recherche de sang occulte dans les selles, calprotectine fécale, bactériologie des selles négative
- Imagerie diagnostique : p.ex. radiographie, gastroscopie, entérocopie, coloscopie, tomodensitométrie, imagerie par résonance magnétique
- Analyse histologique de biopsies

Demande de prolongation

Examen médical par un spécialiste en gastroentérologie FMH

Rapport médical (ne datant pas de plus d'un an) doit comprendre les éléments suivants :

- Évolution de la maladie et de la thérapie **depuis la dernière demande d'AUT**
- Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échéant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : Dépendent de la durée de thérapie

Veuillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.